

La culture au menu présidentiel

Les organisations catégorielles ont pris l'habitude d'adresser des questions aux candidats et d'en obtenir des réponses augurant les actions à venir. Les camps en présence s'efforcent de montrer leur considération pour les arts, dont quelques stars rehaussent les comités de soutien. Les programmes des principaux partis comportent désormais un chapitre consacré à la culture, venant derrière ceux qui traitent de l'emploi, de la santé et de l'environnement. Il s'agit d'un catalogue d'intentions générales ponctué de quelques mesures concrètes. La campagne 2007 se distingue par l'emphase mise sur ces dernières, dans lesquelles les citoyens sont censés se reconnaître.

L'observatoire – Chaque présidentielle est l'occasion, pour les acteurs du secteur, d'inscrire les politiques culturelles à l'ordre du jour. Cela n'induit-il pas que le sort de la culture dépend encore de l'État central ? Cette attente est-elle légitime ?

Emmanuel Wallon – Les élections relancent le débat sur les orientations de la politique culturelle. C'est une bonne chose en soi car c'est l'occasion de poser un diagnostic, de porter des priorités, de pointer des solutions qui influenceront peut-être les décisions. À vrai dire, le président de la République ne détermine pas la politique culturelle en personne, quoiqu'il puisse l'inspirer. Sa conduite incombe au gouvernement dont la composition reflétera les résultats des législatives. Elle appartient plus spécifiquement au ministre de la Culture, voire à son collègue de l'Éducation nationale si les deux ministères fusionnent de nouveau comme certains l'envisagent à l'UMP. Si importantes soient-elles, les présidentielles ne règlent pas le destin du pays. Reste à savoir si l'on a raison de se tourner vers l'État pour imaginer le futur du patrimoine, de la création artistique et des pratiques culturelles.

La redistribution des pouvoirs entre la nation, les collectivités territoriales, l'Union européenne et les organisations internationales ne prive pas l'État de son rôle de référent, mais elle l'oblige à redéfinir ses missions de façon à agir en médiateur et arbitre. Il lui revient moins de montrer l'exemple et de dispenser des services que d'impulser, compenser et contrôler. Il faut évidemment que cet État demeure le moteur de nouveaux projets et le garant des réalisations accomplies par l'ensemble des collectivités publiques. Cependant aucun de ses représentants ne fera plus fonction d'oracle. Le ministère missionnaire appartient au passé. Un ministre messianique n'est plus

à espérer. Les politiques publiques résultent dorénavant d'une multiplicité d'agents. Le poids des acteurs privés a augmenté, notamment du côté des industries culturelles. En dehors des forces qui s'expriment sur le marché, l'importance des organes professionnels s'avère déterminante, comme celle de ce milieu plus difficile à cerner qui donne corps à la décision publique parce que ses membres assument des tâches de programmation, de production, de diffusion, de médiation, d'éducation, de formation, d'expertise, en se faisant les intermédiaires de l'intérêt général.

L'interpellation de l'État paraît donc légitime, à condition qu'elle serve à formuler des hypothèses, sans attendre qu'un président ou son ministre avance une nouvelle définition de la culture valable jusqu'à la fin du XXI^e siècle, qu'un gouvernement résolve les problèmes sectoriels et locaux, qu'une administration dédouane les intéressés des innovations qu'ils doivent apporter dans leur pratique quotidienne et leurs relations avec les publics. Le milieu professionnel se sent orphelin d'un

« État papa », affranchi d'une puissance tutélaire ? C'est le moment pour tous ceux qui s'intéressent au sujet de formuler des propositions constructives, d'esquisser leur vision des responsabilités de l'État et du ministère de la Culture en particulier. Nombre d'essais édités ces dernières années ont soutenu que la politique culturelle avait entamé son déclin. L'existence d'une administration spécifique au niveau national conserve pourtant ses avantages, ne serait-ce que pour encourager les pouvoirs locaux et motiver les services qui jouent un rôle complémentaire dans le domaine culturel et relèvent de l'Éducation nationale, des

Affaires étrangères, des Affaires sociales, du Logement, de la Ville, de la Justice, etc.

L'observatoire – Quels sont, d'après vous, les grands enjeux sur lesquels une parole politique aurait de l'effet ? Où se situe l'originalité du rôle de l'État par rapport à ce que peuvent faire les collectivités territoriales, les entreprises ou les associations ?

E. W. - Je crois à l'incidence d'un discours au sommet sur la place de l'art et des savoirs dans la société, dès lors qu'il exprime la volonté publique. Il importe d'abord que l'État se porte caution dans la défense intransigeante de la liberté d'expression : on voit qu'elle est actuellement menacée de maintes manières. Ensuite, il ne suffit pas d'affirmer que les ressources de l'intelligence et de la sensibilité alimenteront mieux que toutes autres la croissance économique ; il faut aussi rappeler qu'elles sont indispensables au progrès social

et au projet démocratique. Les injustices ne reculent guère en France. Même si elles s'estompent parmi des classes moyennes en expansion, les inégalités continuent de s'accroître aux extrêmes. Elles entravent l'accès à la culture, non pas tant en raison du tarif des biens et des lieux (monuments, musées, cinémas, théâtres, salles de concert) qu'à cause des servitudes auxquelles sont soumis des individus accaparés par l'entretien de leur foyer, la quête d'un emploi stable ou d'un logement décent. La participation des citoyens passe par la fréquentation des espaces de représentation symbolique, la maîtrise des langages et la familiarité avec les œuvres d'art. Le régime doit toujours y veiller, s'il se veut républicain.

L'État joue un rôle encore plus direct dans la correction des disparités territoriales qui demeurent fortes, non seulement entre régions pauvres et riches, départements ruraux et urbains, mais aussi entre centre, périphérie et couronne des agglomérations. Les mécanismes de redistribution restent insuffisants, ou alors ils fonctionnent au ralenti. Dans le domaine culturel, ce constat impose des changements cruciaux. Le ministère de la Culture doit retrouver des facultés d'intervention en faveur des collectivités démunies, or cela s'avère impossible tant que la moitié de ses crédits sont consommés par les établissements nationaux sis à Paris. Quelle autre puissance pourrait empêcher que la combinaison des inégalités spatiales et sociales aboutisse à des phénomènes de discrimination, voire de ségrégation ? Son rang le désigne également pour remédier aux déséquilibres causés par la concentration des industries culturelles. Les exemples du cinéma et de l'audiovisuel, mais aussi de la protection du droit d'auteur, montrent qu'il convient de se hisser à la hauteur nationale, puis européenne et internationale, pour maintenir les principes du service public, organiser des systèmes de régulation et instaurer des prélèvements qui profitent au pluralisme de l'expression et à la liberté de consultation. Encourager la diversité prônée à l'UNESCO, c'est nécessaire non seulement sur le marché mondial des biens et des services, à travers des batailles à l'Organisation mondiale du commerce, mais aussi sur le marché intérieur, où quelques groupes de distribution exercent déjà leur empire sur le choix des livres, des disques et des jeux, sans parler de la presse écrite et de la télévision. Cette mission incombe à l'État qui devra y consacrer beaucoup plus d'efforts que par le passé.

Tous les avis semblent converger sur la priorité à l'éducation artistique. En réalité, l'ambition de l'étendre à tout le système scolaire est encore en attente d'un ministre résolu, qui agisse au sein d'un gouvernement convaincu dans son ensemble, de Grenelle à Matignon. S'il a souscrit à ce principe en inscrivant la connaissance des arts dans le « socle commun », le ministère de l'Éducation nationale reste réticent à l'adoption d'un programme qui la rende non seulement possible mais obligatoire, pour l'enrichir d'expériences diverses dans tous les cycles, de l'école à l'université. C'est à travers l'étude en classe et la pratique en atelier, grâce au concours d'artistes intervenant dans les établissements, qu'on arrivera à déjouer les pièges de la reproduction des privilèges. En cette matière, on ne saurait se passer d'un État volontaire, doté de moyens conséquents.

L'observatoire – Le problème des charges pèse sur l'engagement des collectivités territoriales. Comment œuvrer sur le chantier de la décentralisation ? Est-il terminé ? Les collectivités peuvent-elles s'appuyer sur le principe de libre administration, qui leur permet d'intervenir comme elles le veulent du moment qu'elles n'empiètent pas sur les compétences des autres collectivités, ou bien faut-il reprendre cette question en redéfinissant plus clairement les rôles et les compétences ?

E. W. – La décentralisation culturelle n'a pas atteint son terme. Je ne sais si son « Acte II » vient de s'achever, mais il est clair qu'elle connaîtra d'autres épisodes, de nouveaux volets. Le processus n'est pas seulement poussé par le vote de textes législatifs et le transfert de compétences cédées par l'exécutif, il est aussi tiré par l'initiative locale et l'engouement de plus en plus manifeste des communes, des départements et des régions pour des politiques publiques en faveur de la création et du patrimoine. Il vaut mieux le coordonner que le subir. Après une décennie d'ouverture (1982-1992) lancée par des lois d'affranchissement et diverses passations de crédits, puis une décennie de consolidation marquée par un regain de déconcentration (1992-2002), la décentralisation à la carte promue sous les gouvernements Raffarin et de Villepin (2002-2007), consistant entre autres à dresser une liste de monuments que les collectivités sont susceptibles d'adopter ou non, à moduler des blocs de compétences qu'elles ont la liberté d'assumer ou de décliner, semble porteuse d'inégalités, si ce n'est d'incohérences. La méthode n'indique pas clairement la nature des responsabilités de chacun. Quelques progrès ont été accomplis par la loi du 13 août 2004 qui fournit des indications dans le registre des enseignements artistiques. Il n'en resterait pas moins sain de fixer les obligations respectives, sans hésiter à préciser le rôle des régions, des départements, des villes – voire des communautés d'agglomération et des communautés urbaines –, dans le financement et le développement des établissements concernés (écoles de musique et de danse, d'arts plastiques, de cirque...), selon un schéma national négocié avec l'État. La France a rattrapé une part de son retard en matière d'enseignements spécialisés, mais elle n'est pas au bout de ses peines sur ce dossier relié à celui de l'éducation artistique à l'école. Il faudra bâtir de nouveaux conservatoires ; y abaisser le coût de la scolarité pour les enfants des familles les plus modestes ; encourager la circulation plutôt que la concurrence entre eux ; permettre que l'épanouissement des talents et des personnalités prime sur la sélection de recrues pour les écoles supérieures. Cette ambition ne réclame pas simplement des incitations, des autorisations. Elle exige aussi des obligations. Et des financements.

Il en va de même pour la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les monuments historiques, pour le soutien à la diffusion du spectacle vivant – encore insuffisamment aidée au plan national, malgré les efforts de l'ONDA – qui a besoin d'un sérieux relais de la part des réseaux départementaux et régionaux. Si l'on

Emmanuel Wallon
(suite page 6)

escompte des actions concertées de toutes les collectivités, si l'on souhaite la mobilisation des moyens au-delà d'un droit à l'expérimentation, il faudra revoir la répartition des charges et des ressources. Les transferts de crédits, censés compenser les transferts de compétences à l'euro près, se révèlent insuffisants dès que les collectivités réalisent des investissements, améliorent la qualité du service ou épongent les effets de l'inflation. Il convient qu'elles puissent affecter à ces dépenses en hausse des recettes élastiques. Une décentralisation accrue qui laisserait les communes, départements et régions dépendre à 60 % des dotations de l'État ne serait ni solide ni sincère. Le contrat passé avec les électeurs implique le vote de l'impôt comme base de la délibération. La réforme fiscale devrait donc constituer un élément et peut-être le préalable d'une nouvelle étape de la décentralisation.

Le problème des ressources surplombe tous les autres. Le PCF, les Verts, le PS et l'UMP, pour une fois d'accord, ont raison de déplorer le manque de crédits que l'État accorde d'une part à l'innovation par rapport aux institutions, d'autre part à la province par rapport à la capitale. Il faut avoir le courage de changer de cap. On ne peut éternellement puiser dans le budget de l'État pour enrichir le parc d'équipements déjà conséquent de la ville où il tient ses quartiers. Il ne s'agit pas de contester que Paris désire varier ses lieux d'exposition et de conservation, aménager des salles de répétition et de représentation, construire un vaste auditorium, rénover bibliothèques et musées, car cela concourt au dynamisme d'une métropole internationale : à condition que le contribuable parisien ou francilien soit le premier sollicité. Les habitants des aires moins fortunées toléreront-ils longtemps que le ministère de la Culture accorde des restes aux projets qui vivifient leurs cités ? Il faudra leur affecter de nouvelles ressources. Des besoins se font sentir de toutes parts, que les économies de bouts de chandelle ne couvriront pas. Le retrait et le renoncement n'étant pas tolérables, l'augmentation du budget de la Culture est inéluctable. L'inflation des frais courants, qui caractérise la plupart des activités artistiques et intellectuelles au-delà du spectacle vivant, grignote les marges de création. Elle place les administrations dans une situation défensive par rapport à la relève issue en nombre des écoles, qui a choisi les carrières culturelles en conscience et par conviction, et brûle de leur apporter un sang neuf. Il faut desserrer l'étau, afin que la puissance publique regagne peu à peu des réserves d'initiative au bénéfice de la production indépendante, des jeunes compagnies et des sites d'expérimentation. Ce sont des priorités que dédaigne le mécénat. Trois sources pourraient y pourvoir : un effort prononcé de l'État hors de Paris ; un engagement accru des régions et des intercommunalités moyennant le renforcement de leur fiscalité propre ; l'affectation de nouvelles taxes parafiscales portant sur les flux de télécommunications et les réseaux à haut débit.

Une décentralisation accrue qui laisserait les communes, départements et régions dépendre à 60 % des dotations de l'État ne serait ni solide ni sincère. Le contrat passé avec les électeurs implique le vote de l'impôt comme base de la délibération. La réforme fiscale devrait donc constituer un élément et peut-être le préalable d'une nouvelle étape de la décentralisation.

L'observatoire – Les régions ont poursuivi leur implication dans le champ culturel au point que certaines d'entre elles assument un rôle de médiation politique. Cette évolution remet-elle en cause, à court terme, le rôle des DRAC ? Quel équilibre trouver entre État et régions ?

E. W. – Dans certains domaines, les tâches des directions régionales des affaires culturelles pourraient être allégées au fur et à mesure que se renforcent les pouvoirs régionaux. Les réticences des professionnels, craignant que les élus locaux ne fassent pas preuve de la neutralité, de la lucidité et de la sagacité dont ils créditent les fonctionnaires d'État, se dissiperont lorsqu'un cadre légal de responsabilité aura été fixé. Celui-ci ne doit pas être trop rigide, mais on ne peut plus se contenter de l'adage « chacun fait ce qu'il lui plaît » : il risque de se retourner en « chacun est libre de s'abstenir », dans une période où les ressources se raréfient, alors que tant de dossiers sociaux réclament des interventions d'urgence. Les DRAC ne sont pas pléthoriques, loin de là. Elles ont absorbé les

grands mouvements de déconcentration de 1998 et 1999 sans augmentation significative de personnel, au détriment de la disponibilité des agents. La demande de conseil est telle que l'on voit monter les capacités d'expertise auprès des offices et agences (EPCC ou associations) qui travaillent sous la tutelle des collectivités. Avant de procéder à de nouveaux transferts, il importe de tirer les leçons d'expériences comme celle de la Corse. Il faut permettre aux régions et départements en pointe de consolider ce qu'ils ont réalisé dans l'aide à l'emploi culturel, à la production, à la diffusion, à la formation et à l'information. Il faut en même temps

inciter les moins hardis à faire mieux. Plusieurs collectivités sont en train de se doter d'opérateurs généralistes du type que l'on observe en Alsace, en Lorraine, en Rhône-Alpes ou en Île-de-France. Harmoniser ne signifie pas normaliser : la libre administration doit s'épanouir sur des bases mieux définies.

L'observatoire – Un des terrains laissés en friche est celui des écoles d'art, que la loi du 13 août 2004 passe sous silence. Peut-on faire l'économie d'un débat entre écoles spécialisées et universités ?

E. W. - Il sera bientôt temps de procéder au recollement des schémas départementaux des enseignements artistiques en musique, danse et théâtre, qui sont encore en phase d'élaboration. L'État n'a pas consacré assez de moyens pour accompagner cette réflexion, en dehors d'une cellule d'assistance et de conseil. Il s'agit de parvenir à un schéma national relativement cohérent, mais surtout de résorber les poches de territoire où il n'existe pas d'enseignement qualifié. La carte des écoles des Beaux-Arts demande certainement à être complétée en intelligence avec les universités et les IUT. En ce qui concerne les applications de la création graphique et plastique à l'informatique, aux images de synthèse, à l'audio-visuel, au design, métiers d'avenir s'il en est, il manque encore des relais pour diffuser les savoirs concentrés dans quelques

pôles d'excellence. N'oublions pas, enfin, que les architectes fraîchement diplômés attendent des perspectives dans l'amélioration de l'habitat, l'humanisation de l'urbanisme, la protection de l'environnement, la valorisation du patrimoine et la défense des paysages.

Les élèves des écoles supérieures de toutes disciplines ont la préoccupation légitime de faire valoir leurs acquis lors d'une reconversion ultérieure ou d'un enrichissement de leur cursus. Il est en effet logique qu'un lauréat de l'École régionale d'acteur de Cannes bénéficie d'un quantum de crédits européens afin d'ajouter à sa pratique quelques vues théoriques en étudiant l'histoire de la mise en scène, la sociologie du théâtre ou les politiques culturelles à l'université d'Aix-Marseille, d'Avignon ou de Nice. Le ministère a donc raison de prévoir des diplômes et d'envisager leurs équivalences. En revanche, il faut faire attention à ne pas substituer la valeur du diplôme à la teneur de l'expérience. La validation des acquis intéresse les artistes en activité qui souhaiteraient reprendre des études ou décrocher un diplôme d'État pour accéder à l'enseignement. Il convient de ménager leur accès à l'emploi, en récusant toute tentative d'instaurer une sorte de *numerus clausus* pour des motifs financiers inavoués. Le rôle des collectivités territoriales ne consiste pas à développer leur propre gamme de diplômes : aucun parti ne le recommande. En revanche, dans la mesure où elles les financent, elles seront attentives à ce que les écoles d'art constituent des ateliers d'expérimentation et des espaces de vie, pas seulement des lieux de formatage et des fabriques de diplômés.

L'observatoire – Une lecture des programmes « culture » des différents partis laisse-t-elle entrevoir des idées nouvelles ou des thèmes communs ? Le fait que les grands partis républicains se retrouvent sur quelques propositions prouve-t-il que leurs approches équivalent sur le terrain ?

E. W. – Les engagements personnels des champions de l'élection présidentielle s'allègent de nombreuses clauses des programmes du parti et de sa commission *ad hoc*, tandis qu'ils s'alourdissent de promesses glanées au gré des sondages et des meetings. À l'exception de formations très éloignées comme le Mouvement pour la France (P. de Villiers) ou Lutte ouvrière (A. Laguiller) qui mentionnent à peine ce mot, la place relativement éminente accordée à la culture et l'intention affichée par la plupart de continuer l'effort public en sa faveur constituent des nouveautés de la campagne 2007. Curieusement, le programme et le site de l'Union pour la démocratie française demeurent presque muets sur ce volet, malgré l'engagement de plusieurs de ses parlementaires dans la défense des intermittents ou des internautes.

Les nombreux ouvrages parus sur la politique culturelle durant les dernières années ont inspiré la direction des études de l'Union pour un mouvement populaire, qui traite de « l'asphyxie des moyens du ministère », d'une « politique à bout de souffle », de « l'épuisement du cycle initié par Malraux il y a une cinquantaine d'années », mais n'en tire pas de conclusion liquidatrice et parle même de « sanctuariser » les dépenses culturelles de l'État, « sans jouer sur les périmètres ». Les divergences avec

la gauche ressortent toutefois. Le même document (*Culture, l'heure du nouveau souffle*, UMP, mars 2006) prône la réunion du ministère de la Culture avec l'Éducation nationale et la Direction du développement des médias, au motif que « l'école et les médias sont les leviers principaux de la démocratisation culturelle ». On y affirme que la démocratisation a échoué – en puisant avec œcuménisme des arguments chez Pierre Bourdieu aussi bien que Maryvonne de Saint-Pulgent, tout en piochant dans les études d'Olivier Donnat et les ouvrages de Jacques Rigaud – et que les parades à cet échec seraient l'instruction, d'une part, la diffusion par les médias de masse (télévision et Internet), d'autre part. Les considérations sur l'école laissent transparaître une semblable ambiguïté. L'accent est bien mis sur l'éducation artistique, mais on comprend qu'il faudra surtout renforcer les matières fondamentales (français, philosophie, science), donner des moyens accrus à l'enseignement spécialisé à l'extérieur du système scolaire, et multiplier les contacts entre l'art et l'artisanat pour permettre aux élèves en difficulté de s'orienter vers des métiers manuels. On distingue mal la réforme qui ferait de l'école le vecteur d'un accès à la fois plus large et plus intense aux arts. Quant à l'audiovisuel, le secteur public devrait renforcer ses missions de production et de diffusion en augmentant ses recettes par la multiplication des coupures publicitaires (sauf pour les émissions culturelles). Après vingt années de compétition sans pitié entre les chaînes pour capter la manne des annonceurs, il est permis de douter que cette solution favorise la quantité et la qualité des programmes culturels.

Les clivages percent sous un consensus apparent. La lecture des manuels et des dictionnaires de politique culturelle, des rapports d'experts et des notes officielles alimente certes les positions d'un parti à vocation majoritaire. Mais le détail des propositions risque de faire surgir d'âpres querelles. Par exemple l'UMP suggère de « *supprimer la distinction entre le parrainage et le mécénat et fixer une obligation de résultat aux établissements culturels publics en matière de financement privé* » (*ibidem*). L'exemple controversé du Louvre montre, en effet, que des recettes externes sont requises pour alimenter le budget d'un établissement public de prestige. On frémit aux conséquences qu'entraînerait l'application de ces préceptes à un centre d'art contemporain, à un conservatoire en banlieue lyonnaise, à une scène conventionnée du massif central. La puissance publique doit aider l'art à s'émanciper des forces dominatrices du marché, mais aussi des forces conservatrices des corporations. L'idée de « *confier l'attribution des aides à des agences indépendantes dirigées par des instances composées en priorité d'artistes, de professionnels, experts étrangers et de représentants du public* » (*ibid.*), inspirée par le modèle des commissions du CNC ou celui des *Arts Councils* en Grande-Bretagne, peut séduire bien qu'elle vise ici à rassurer les personnalités qui jugent que les fonctionnaires accordent un soutien excessif aux « *avant-gardes* ».

À gauche, les programmes ne semblent pas vraiment appuyés sur une analyse des mutations en cours. Ils dénoncent le faible intérêt accordé par la droite aux questions

culturelles et réclament en bloc davantage d'argent pour les arts, l'éducation et la recherche. Le Parti communiste français souhaite une loi d'orientation et de programmation qui porterait à terme la dépense publique pour la culture à 1 % du PIB (soit selon mes calculs 17 milliards d'euros en base 2005, contre 12 environ la même année : 2,8 milliards pour le ministère de la Culture, un peu plus pour les autres ministères et 5,6 milliards environ pour les collectivités territoriales en 2002 – sans compter les communes de moins de 10.000 habitants). Il souligne l'exception culturelle qu'il faut défendre à l'OMC et à l'UNESCO, la nécessité de restaurer un système d'indemnisation des intermittents plus juste (impliquant l'abrogation des protocoles de 2003 et 2006). Les formules restent prudemment floues pour évoquer une loi moins répressive sur le téléchargement, qui ne se contenterait pas de protéger la propriété intellectuelle mais taxerait au passage les fournisseurs d'accès à Internet et les grandes entreprises de télécommunication. En définitive, le bref document intitulé *Quatre engagements pour une politique de gauche qui change vraiment la vie* ne trace guère d'orientations inédites chez les communistes.

Au Parti socialiste, l'accent porte pareillement sur l'augmentation du budget, un effort redoublé en faveur de l'éducation artistique, l'inscription d'obligations plus fermes dans les cahiers des charges des chaînes du service public. On entrevoit dans le programme socialiste et les déclarations de Ségolène Royal peu de propositions qui tirent les leçons des changements intervenus entre la nation et les collectivités territoriales, de la nouvelle donne entre l'État et l'Europe, et surtout des rapports évolutifs entre les pouvoirs publics et les industries culturelles. Il est difficile de se départir de l'impression qu'il s'agit d'abord de défendre un secteur représenté par des professionnels avec lesquels ont été tissés des liens de confiance et de proximité – certes distendus depuis quelques temps – qu'on a le souci d'écouter et de ménager. Fier, à juste titre, de ses résultats dans le domaine des politiques culturelles, le PS tarde à présenter sa vision de ce que pourrait être demain l'accès à l'art pour l'ensemble des citoyens.

L'observatoire – N'avez-vous pas l'impression néanmoins que la diversité culturelle est un thème commun aux programmes des différents partis ?

E. W. – La notion de diversité culturelle semble validée par l'ensemble des partis, sauf le Front national qui l'assimile au multiculturalisme honni. Il tire à boulets bruns contre le « génocide culturel » et le « royaume de la prébende », voyant dans la rue de Valois le siège d'un « conformisme culturel totalitaire » qui combat « le beau, le bien, le vrai ». Reste à savoir dans quelles tractations devant la Commission Européenne ou l'Organisation mondiale du commerce cette diversité sera défendue. Comment se propose-t-on de faire prévaloir la Convention de l'UNESCO sur les autres instruments de droit international ? Comment permettra-t-elle d'introduire un droit de réserve ou de retrait par rapport à la libéralisation des marchés de biens et services prônés dans ces *rounds* planétaires. Cela n'est pas dit, sachant que les mandats de cette espèce se négocient à l'échelle européenne.

L'observatoire – Comment faire en sorte que l'Europe prenne plus de place dans le champ culturel, et sur quels axes ?

E. W. – Les programmes des partis politiques, petits et grands, trahissent à quel point le coup d'arrêt donné par le « non » français et néerlandais bloque la réflexion créatrice sur ce que pourrait être une confédération politique et culturelle, dotée d'une constitution qui la rende capable de défendre l'idée de diversité sur la scène internationale. Par exemple, la loi sur les droits d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information, difficilement applicable, qui sanctionne les internautes sans améliorer le sort des auteurs et des interprètes, mérite d'être revue et corrigée dans le cadre d'une renégociation de la directive européenne, en vue de tirer de cet intense trafic de données, d'informations et de valeurs des ressources neuves pour la création, l'enseignement et la recherche. On ne saurait se contenter de porter des revendications sur l'augmentation des dépenses publiques dans l'enceinte nationale, même si elle s'avère inévitable. Il faut aussi mettre au point des mécanismes vertueux, comme la taxe additionnelle au ticket de cinéma ou sur les spectacles de variétés, qui recyclent une infime proportion des richesses transitant par les télécommunications, la télévision numérique et la toile d'Internet, au bénéfice d'activités créatrices qui électrisent cette circulation et rompent la monotonie des grilles contrôlées par les géants de la distribution. Cela n'est également réalisable qu'à la dimension européenne.

En ce qui concerne la construction d'une Europe de la culture, les beaux discours ne cachent plus l'insuffisance des actions et la pauvreté des programmes, que compensent de moins en moins les aides provenant des fonds structurels. Une prise de conscience s'impose au plan national quant à l'importance de mener bataille avec des forces alliées dans les autres États membres. Pour le moment, l'Europe du marché unique l'emporte par rapport à la convergence de politiques publiques dans ce domaine. La promotion de l'idée de service public et la possibilité de pratiquer des échanges sur une base non-marchande restent un enjeu de civilisation. Cette exigence incombe sans doute à un ministre de la Culture, mais d'abord aux professionnels, artistes, interprètes, critiques, experts, qui ont tout intérêt à se saisir de cette question sans attendre que des lois viennent, en arrondissant plus ou moins les angles, adapter en droit français des directives arrêtées très loin des citoyens. Au lieu de se lamenter sur l'épuisement des grands récits, on peut esquisser, à partir de la France, un projet culturel européen qui s'inventerait dans le dialogue entre les différents pays. Les réseaux culturels européens sont en attente d'une impulsion, pour parvenir à mieux peser dans les choix de l'Union, en sortant de la logique strictement revendicative pour avancer des propositions. Un(e) président(e) qui tracerait cette perspective sur la feuille de route de son gouvernement éveillerait des échos à travers le continent.

Entretien avec **Emmanuel Wallon**,
professeur à l'Université Paris X-Nanterre

Propos recueillis par **Lisa Pignot**